



# Séminaire de formation

Mercredi 15 mai 2024  
Hôtel Aquatis  
à Lausanne

## Thèmes traités et conférenciers:

1. Les fonctions successorales en droit des poursuites  
**Prof. Michel Mooser**  
*Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, notaire*
2. Mise en œuvre de la LP en cas de décès du débiteur  
**Prof. Nicolas Jeandin**  
*Avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève*
3. Faillites abusives – Quid juris ?  
**Me David Equey**  
*Docteur en droit, avocat*
4. La réalisation forcée d'une part d'étage et les obstacles principaux  
**Prof. Amédéo Wermelinger**  
*Avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel*
5. La gestion fiduciaire de cédulas hypothécaires de registre  
**Me Patrick Lombardi**  
*Docteur en droit, avocat-stagiaire*



## Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substitués et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

## Priorités thématiques

### 1/ Les fonctions successorales en droit des poursuites

- Les fonctions successorales en général
- L'exécuteur testamentaire
- L'administrateur officiel de la succession
- Le liquidateur officiel
- Le représentant des héritiers
- Le représentant des créanciers

### 2/ Mise en œuvre de la LP en cas de décès du débiteur

- For de la poursuite
- Héritiers
- Communauté héréditaire
- Prescription
- Droit applicable

### 3/ Faillites abusives – Quid juris ?

- Définitions de certains concepts
- Montages et problématiques fréquemment rencontrés en pratique
- Loi contre les abus dans la faillite et conséquences pratiques de cette législation
- Points à compléter dans la loi
- Ce qui peut être proposé pour améliorer d'autres problématiques dans la pratique

### 4/ La réalisation forcée d'une part d'étage et les obstacles principaux

- Montrer à quel point l'exécution forcée d'une part d'étage, comme part de copropriété d'un immeuble comporte des écueils

### 5/ La gestion fiduciaire de cédulas hypothécaires de registre

- Présentation de la gestion fiduciaire de cédulas hypothécaires de registre
- Procédure préalable en présence d'une cédula qui a appartenu à un nominée
- Procédure de réalisation forcée de l'immeuble en présence d'un nominée
- Résistance du système face à la faillite



## Programme

08h25	08h55	Café d'accueil et remise de la documentation
08h55	09h00	Mot de bienvenue de Pascal Lauber
09h00	- 09h50	<b>Les fonctions successorales en droit des poursuites</b> <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Michel Mooser</i>
09h50	- 10h40	<b>Mise en œuvre de la LP en cas de décès du débiteur</b> <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Nicolas Jeandin</i>
10h40	- 11h05	Pause
11h05	- 11h55	<b>Faillites abusives – Quid juris ?</b> <i>Conférencier :</i> <i>Me David Equey</i>
12h00	- 13h30	Repas
13h45	- 14h35	<b>La réalisation forcée d'une part d'étage et les obstacles principaux</b> <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Amédéo Wermelinger</i>
14h35	- 15h25	<b>La gestion fiduciaire de cédulas hypothécaires de registre</b> <i>Conférencier :</i> <i>Me Patrick Lombardi</i>



## Informations

<b>Date</b>	Mercredi 15 mai 2024 09 h 00 – 15 h 30
<b>Lieu</b>	Aquatris Hôtel Route de Berne 150, 1010 Lausanne
<b>Finance d'inscription</b>	Fr. 400.00 pour les membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires.  Fr. 500.00 pour les non-membres  Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire.  Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le <b>30 avril 2024</b> . En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription <b>ne sera pas remboursée</b> ; la documentation sera cependant envoyée.
<b>Présidence du séminaire</b>	Pascal Lauber, préposé à l'office des poursuites de la Gruyère, rue de l'Europe 10, 1630 Bulle Téléphone 026/305.93.70, pascal.lauber@fr.ch
<b>Inscription</b>	Avant le <b>31 mars 2024</b> sur le site : <a href="http://www.poursuite-faillite-offic.ch">www.poursuite-faillite-offic.ch</a>  Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception.  Il ne sera pas répondu en direct à vos questions, lesquelles sont à faire parvenir à Pascal Lauber, dans un délai échéant le 31 mars 2024.
<b>Attestation de la participation</b>	Une attestation de participation sera délivrée.